



République Française

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20240304-12-2024-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2024  
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°12-2024**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

**L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars (04/03/2024)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

<b>Etaient</b>	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
<b>Présents :</b>	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
<b>(22)</b>	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

**Absents représentés :** M. SENE donne pouvoir à M. LAFRIZI, Mme SEDE à M. BENAGOU, M. KAMARA à Mme GICQUEL, Mme CAMAGNA à M. LECKI, Mme RACAULT à Mme ROLDAO-MARTINS

**Absents non représentés :**

**Secrétaire de séance :** M. Fabrice LIEGAUX

### DELEGATION ACCORDEE A MADAME LE MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES EN LIEN AVEC LA SERVITUDE DE PASSAGE DE LA RESIDENCE DU « CLOS DES BOUVIERS »

Sur la commune de Survilliers sera livrée prochainement l'opération immobilière du « Clos des bouviers » située allée des bouviers.

Il s'agit d'un bâtiment unique à usage d'habitation et professionnel (professions libérales) composé de trois niveaux élevés sur un sous-sol, pour une trentaine de logements.

Dans le cadre de la livraison de cette opération immobilière, des actes notariés devront être signés afin, notamment, qu'à l'avenir une servitude de passage puisse être concédée à la commune de Survilliers en cas de besoin et tel que prévu dans le PLU.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Survilliers en vigueur ;

**Considérant** la livraison prochaine du « Clos des Bouviers » ;

**Considérant** que le PLU de la commune prévoit un traitement particulier de cette zone avec notamment la possibilité d'y inscrire une servitude de passage ;

**Considérant** que des actes notariés devront être signés afin de sécuriser la livraison de l'opération immobilière du « Clos des bouviers ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces et actes en rapport avec la servitude de passage de l'opération du « Clos des Bouviers » sis allée des Bouviers à Survilliers.

A. ROLDAO-MARTINS

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**